

EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE :

Le Groupe CFG a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'IASB (International Accounting Standards Board) à cette date.

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 13 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations.

Les comptes consolidés du Groupe CFG ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente et actifs financiers à la juste valeur par résultat, qui sont évalués à leur juste valeur.

1. NORMES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION
BASES DE PRÉPARATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de CFG Group et ses filiales au 31 décembre 2013.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes, produits et charges intra-groupes ainsi que les profits et pertes latents résultant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

PERIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les entreprises contrôlées par CFG Group sont consolidées par intégration globale. CFG Group contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles afin de bénéficier de ses activités.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou mise en équivalence. CFG Group possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée exister lorsque CFG Group détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote d'une entité.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique 'Participations dans les entreprises mises en équivalence' et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique 'Participations dans les entreprises mises en équivalence'.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Norme

Une immobilisation corporelle est un actif physique, d'utilisation durable pour une entreprise, employé dans la production de biens et services, loué à des tiers, ou déployé à des fins administratives.

L'évaluation d'une immobilisation corporelle doit être déterminée soit selon le modèle du coût amorti soit selon le modèle de la réévaluation :

Le modèle du coût amorti

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être comptabilisé à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Les éléments significatifs des immobilisations corporelles qui imposent un remplacement à intervalles réguliers sont comptabilisés comme des actifs distincts et amortis car ils ont des durées d'utilité différentes de celles des immobilisations corporelles auxquelles ils sont liés. La valeur résiduelle est le montant net qu'une entreprise s'attend à obtenir pour un actif à la fin de sa durée d'utilité après déduction des coûts de sortie attendus.

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé.

La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

Options retenues

Les options retenues sont celles du modèle du coût amorti. Les frais d'acquisition ont été inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées.

Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Catégorie des Immobilisations Corporelles et Incorporelles	Durée de vie	
	Social	IFRS
Immeubles d'exploitation	20 ans	50 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans	15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Logiciels informatiques	Entre 5 et 10 ans	Entre 5 et 15 ans
Matériel roulant	5 ans	5 ans

IMMEUBLES DE PLACEMENT
Norme

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux. Par conséquent, un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise. Ceci distingue un immeuble de placement d'un bien immobilisé occupé par son propriétaire. La production ou la fourniture génère des flux de trésorerie qui sont attribuables non seulement au bien immobilier mais aussi à d'autres actifs utilisés dans le processus de production ou d'offres.

Options retenues

A la date d'arrêt, le groupe CFG Group ne dispose pas d'immeubles de placement.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production ou la fourniture de biens et services, pour la location à des tiers ou à des fins administratives.

L'évaluation d'une immobilisation incorporelle doit être déterminée soit selon le modèle du coût amorti, soit selon le modèle de la réévaluation :

- Le modèle du coût amorti

Après sa comptabilisation initiale, un actif incorporel doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

- Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation initiale, un actif incorporel doit être comptabilisé à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée à son coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Options retenues

Les immobilisations incorporelles de CFG Group sont évaluées à leur coût amorti.

Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont les durées d'utilité.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont traitées dans les comptes sociaux selon deux phases :

- Les dépenses relatives à la phase de recherche sont comptabilisées en charges ;
- Les dépenses relatives à la phase de développement sont activées.

GOODWILL
Norme

Le Goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises constituant une acquisition représente un paiement effectué par l'acquéreur dans l'attente d'avantages économiques futurs. Ces avantages économiques futurs peuvent résulter de la synergie entre les actifs identifiables acquis ou d'actifs qui, pris isolément, ne remplissent pas les conditions requises pour une comptabilisation dans les états financiers mais pour lesquels l'acquéreur est disposé à effectuer un paiement lors de l'acquisition.

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le Goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif. Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues

Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition ». Il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test ou de tests de pertes de valeur annuels où dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les

perdes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

CONTRATS DE LOCATION

Norme

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il convient de distinguer entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Options retenues

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens, en contrepartie, ils sont comptabilisés en passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur la durée d'utilisation.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Norme

Prêts & Créances

Les prêts et créances entrent dans la définition de la norme IAS 39 des instruments financiers. La comptabilisation des prêts et créances suit la méthode du coût amorti.

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier est le montant auquel est évalué l'actif ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité. La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

A chaque date de clôture, une entité doit apprécier s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé. Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Emprunts et dépôts

Un emprunt ou un dépôt classé dans la rubrique 'Autres passifs financiers' doit être évalué initialement à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues. A chaque clôture, l'emprunt ou le dépôt fait l'objet d'une évaluation au coût amorti en appliquant le taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Le dépôt classé dans la rubrique 'Passifs détenus à des fins de transaction' est évalué à sa juste valeur. La juste valeur du dépôt n'inclut pas les intérêts courus.

Options retenues

Prêts & créances

Les prêts et créances sont évalués à leur juste valeur qui correspond généralement à leur valeur nominale. A chaque date d'arrêt, les créances sont comptabilisées au coût amorti déduction faite des pertes de valeurs.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

CFG Group applique la méthode de dépréciation individuelle des prêts & créances.

Emprunts et dépôts

Les dépôts et emprunts ont été maintenus à leur valeur comptable étant donné la nature des opérations réalisées par CFG Group.

PROVISIONS DU PASSIF

Norme

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Options retenues

CFG Group procède à l'analyse et l'actualisation de l'ensemble des provisions pour risques et charges. Le Groupe annule les provisions à caractère général et les provisions réglementées.

TITRES

Norme

Selon la norme IAS 39, tout actif doit appartenir à l'une des quatre catégories d'actifs. Les titres entrent dans le champ d'application de la norme et se classent en fonction de l'intention de gestion.

Titres du portefeuille de Transaction : Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Il s'agit des actifs acquis ou générés par l'entreprise dans le but principal de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage. Tout actif financier dont le rythme de transaction est fréquent doit faire partie du portefeuille de transaction. Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille (Available For Sale) : Disponible à la vente

La catégorie de titre 'titres financiers disponibles à la vente' comprend les titres de participation non consolidés, les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille et les autres titres détenus à long terme. Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transactions inclus lorsque ces derniers sont significatifs. Aux dates de clôture, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées en capitaux propres dans la rubrique 'gains ou pertes latents et différés'. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en résultat dans la rubrique 'gains et pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente'. Lorsqu'il existe un signe objectif de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible. Une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue notamment une indication objective de dépréciation.

Les indices de dépréciation retenus sont les suivants :

- Moins-value latente supérieure à 40% ou
- Moins-value latente durable sur 36 mois

Titres du portefeuille (Held To Maturity) : Détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie 'titres détenus jusqu'à l'échéance' comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Ces titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) à la valeur de remboursement de ces titres.

Titres du portefeuille "Prêts et créances"

Ce sont les actifs financiers à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché et non destinés à être cédés. Ils sont évalués à leur juste valeur qui correspond généralement à leur valeur nominale. A chaque date d'arrêt, les créances sont comptabilisées au coût amorti déduction faite des pertes de valeurs tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Options retenues

CFG Group procède à la classification de ses titres en fonction de l'intention de gestion dans les deux catégories suivantes :

- Titres financiers disponibles à la vente qui comprennent les titres de participations non consolidés de l'ensemble des entités du Groupe ;
- Titres financiers à la juste valeur par résultat qui comprennent le portefeuille titres de placement détenus par l'ensemble des entités du Groupe.

IMPÔT SUR LE RESULTAT

Norme

Dès lors qu'un actif ou un passif a une valeur fiscale différente de sa valeur comptable, l'écart est qualifié de différence temporelle et doit donner lieu à comptabilisation d'un impôt différé.

Options retenues

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans le pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue. Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à une comptabilisation d'impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013

En milliers de DH

ACTIF	Notes	31/12/13	31/12/12
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP		12 185	8 614
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	321 576	244 569
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers disponibles à la vente	2.2	181 735	177 508
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	2.3	7 294	43 192
Prêts et créances sur la clientèle	2.4	268 690	237 532
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements détenus jusqu'à leur échéance			
Actifs d'impôt exigible		58 825	57 924
Actifs d'impôt différé		58 737	28 668
Comptes de régularisation et autres actifs		161 051	234 826
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles	2.5	35 285	34 220
Immobilisations incorporelles	2.5	124 485	117 061
Écarts d'acquisition	2.6	10 142	10 142
Total ACTIF		1 240 005	1 194 256

PASSIF		31/12/13	31/12/12
Banques centrales, Trésor public, CCP			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2.7	69 399	132 609
Dettes envers la clientèle	2.8	379 962	163 752
Titres de créance émis		338 690	329 427
Ecart de réeval passif des PTF couverts en taux			
Passifs d'impôt exigible		30 860	38 732
Passifs d'impôt différé		22 820	13 423
Comptes de régularisation et autres passifs		61 279	163 551
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	2.9	138	138
Subventions et fonds assimilés			
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie			
Capitaux propres		336 857	352 624
Capitaux propres part du groupe		334 053	349 400
o Capital et réserves liées		357 770	357 770
o Réserves consolidées		1 151	29 124
o Gains ou pertes latents ou différés		11 900	-7 202
o Résultat de l'exercice		-36 768	-30 292
Intérêts minoritaires		2 804	3 224
Total PASSIF		1 240 005	1 194 256

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ AU 31 décembre 2013

En milliers de DH

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés		26 151	20 621
Intérêts et charges assimilés		-25 589	-19 900
Marge d'intérêt	3.1	562	721
Commissions (produits)		81 887	76 746
Commissions (charges)		-16 838	-16 372
Marges sur commissions	3.2	65 049	60 374
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		3 321	2 881
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		5 805	1 430
Produits nets des autres activités		-1 599	5 701
Produit net bancaire		73 138	71 107
Charges générales d'exploitation		-93 710	-97 812
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		-11 489	-8 236
Résultat Brut d'exploitation		-32 061	-34 941
Coût du risque	3.3	-1 348	-2
Résultat d'exploitation		-33 409	-34 943
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-28 583	10 089
Variation de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt		-61 992	-24 854
Impôt sur les résultats		24 803	-5 530
Résultat net d'impôt des activités arrêtés ou en cours de cession			
Résultat net		-37 189	-30 384
Intérêts minoritaires		-421	-92
Résultat net part du groupe		-36 768	-30 292

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers de DH

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	31/12/13	31/12/12
Résultat de l'exercice	-37 189	-30 384
Écarts de conversion		
Pertes et profits relatifs à la réévaluation des AFS	19 102	-18 235
Réévaluation des immobilisations		
Impôt sur le résultat des autres éléments du résultat global		
Quote-part des autres éléments du résultat global dans les entreprises associées		
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	19 102	-18 235
Résultat Global total de l'année	-18 087	-48 619
Dont intérêts minoritaires		
Dont Résultat Global net - Part du Groupe	-18 087	-48 619

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers de DH

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	31/12/2013	31/12/2012
Résultat avant impôts	-61 992	-24 854
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	11 489	11 202
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et autres immobilisations	0	-4 740
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	25 341	-1 794
Dotations nettes aux provisions	1 347	2
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-10 834	-15 349
Perte nette/(gain net) des activités de financement		
Autres mouvements		
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	27 343	-10 679
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-26 451	-32 569
Flux liés aux opérations avec la clientèle	183 705	-136 139
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-65 009	252 752
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-30 308	68 969
Impôts versés	-5 605	-12 953
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	56 332	140 060
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	21 683	104 527
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	2 636	-53 026
Flux liés aux immeubles de placement		
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-19 887	-34 759
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-17 251	-87 785
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	0	-7 817
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	0	-7 817
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 432	8 925
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	14 539	5 614
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	14 539	5 614
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	18 971	14 539
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	18 971	14 539
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
Variation de la trésorerie nette	4 432	8 925

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Capitaux propres ouverture 01.01.2009	39 307	12 738	219 616	11 682	283 243	90 123	373 366
Augmentation de capital	3 370	26 626			29 996		
Mouvements sur titres propres							
Paiements fondés sur actions							
Dividendes			-20 440		-20 440	-1 182	
Résultat de l'exercice		1 107	12 554		13 661	1 511	
Gains ou pertes latents ou différés	0	0	0	3 289	3 289	0	0
Variation de valeur des instruments financiers				3 289	3 289		
Écarts de conversion							
Variations de périmètre						-14 629	
Autres variations			150		150	-186	
Capitaux propres au 31.12.2009	42 677	40 471	211 880	14 871	309 899	75 637	385 536
Capitaux propres ouverture 01.01.2012	46 608	68 322	235 111	11 033	361 074	77 990	439 064
Effet des changements de méthodes comptables			-2 685		-2 685		-2 685
Capitaux propres retraités 01.01.2012	46 608	68 322	232 425	11 033	358 388	77 990	436 378
Augmentation de capital	242 349	491	-242 840	0	0		0
Mouvements sur titres propres							
Paiements fondés sur actions							
Dividendes			-6 991		-6 991	-827	-7 818
Résultat de l'exercice			-30 292		-30 292	-92	-30 384
Gains ou pertes latents ou différés	0	0	0	-18 235	-18 235	0	-18 235
Variation de valeur des instruments financiers				-18 235	-18 235		-18 235
Écarts de conversion							
Variations de périmètre			48 887		48 887	-73 847	-24 960
Autres variations			-2 357		-2 357		-2 357
Capitaux propres au 31.12.2012	288 957	68 813	-1 168	-7 202	349 400	3 224	352 624
Capitaux propres ouverture 01.01.2013	288 957	68 813	-1 168	-7 202	349 400	3 224	352 624
Effet des changements de méthodes comptables					0		0
Capitaux propres retraités 01.01.2013	288 957	68 813	-1 168	-7 202	349 400	3 224	352 624
Augmentation de capital					0		0
Mouvements sur titres propres					0		0
Paiements fondés sur actions					0		0
Dividendes					0		0
Résultat de l'exercice			-36 768		-36 768	-421	-37 189
Gains ou pertes latents ou différés	0	0	0	19 102	19 102	0	19 102
Variation de valeur des instruments financiers				19 102	19 102		19 102
Écarts de conversion							
Variations de périmètre					0		0
Autres variations			2 319		2 319	0	2 319
Capitaux propres au 31.12.2013	288 957	68 813	-35 617	11 900	334 053	2 804	336 856

2.1 ACTIFS FINANCIERS LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT En milliers de DH

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	31/12/13	31/12/12
Portefeuille de transaction	321 576	244 569
Titres de créances négociables	126 007	84 857
Obligations	49 030	72 803
Actions et autres titres à revenu variable	146 539	86 909
Instruments dérivés		
portefeuille à la juste valeur sur option		
Titres de créances négociables		
Obligations		
Actions et autres titres à revenu variable		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	321 576	244 569

2.3 PRETS ET CRÉANCE SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT En milliers de DH

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	31/12/13	31/12/12
Comptes et prêts	7 294	43 192
Valeurs reçues en pensions		
Autres prêts et créances		
Total prêts et créances avant dépréciation	7 294	43 192
Provisions pour dépréciation des prêts et créances		
Total prêts et créances nets de dépréciation	7 294	43 192

2.5 IMMOBILISATION En milliers de DH

IMMOBILISATIONS	31/12/13			31/12/12		
	Valeur brute	Cumul amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Cumul amortissements	Valeur nette
Immeubles de placements						
Immeubles de placements						
Immobilisations incorporelles	170 239	45 754	124 485	152 543	35 482	117 061
Immobilisations corporelles	170 239	45 754	124 485	152 543	35 482	117 061
Immobilisations corporelles	83 739	48 454	35 285	71 491	37 271	34 220
Terrains et constructions	17 421	2 515	14 906	15 256	1 294	13 962
Mobiliers et matériels d'exploitation	51 624	41 833	9 791	45 568	32 210	13 358
Biens donnés en location						
Autres immobilisations corporelles	14 694	4 106	10 588	10 667	3 767	6 900
Total immobilisations	253 978	94 208	159 770	224 034	72 753	151 281

2. DETTES ENVERS LA CLIENTELE En milliers de DH

DETTE ENVERS LA CLIENTELE	31/12/13	31/12/12
Comptes ordinaires créditeurs	119 003	148 523
Comptes d'épargne		
Dépôts à terme	184 844	0
Autres comptes créditeurs	76 115	15 229
Total dettes envers la clientèle	379 962	163 752

2. PROVISIONS En milliers de DH

PROVISIONS	31/12/13	31/12/12
Total provisions constituées en début de période	138	138
Dotations aux provisions		
Reprises de provisions		
Utilisation de provisions		
Variation de périmètre		
Autres variations		
Total des provisions constituées en fin de période	138	138

3.1 MARGE D'INTERET En milliers de DH

MARGE D'INTERET	31/12/13			31/12/12		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	17 947	6 426	11 521	13 951	3 579	10 372
Comptes et prêts/emprunts	17 947	4 962	12 985	13 950	2 184	11 766
Opérations de pensions	0	1 464	-1 464	1	1 395	-1 394
Opérations de location financement						
Opérations interbancaires	659	4 713	-4 054	188	7 135	-6 947
Comptes et prêts/emprunts	659	4 713	-4 054	188	7 088	-6 900
Opérations de pensions					47	-47
Emprunts émis par le Groupe	7 545	14 450	-6 905	6 482	9 186	-2 704
Actifs financiers disponibles à la vente						
Total produits et charges d'intérêts	26 151	25 589	562	20 621	19 900	721

2.2 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE LA VENTE En milliers de DH

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	31/12/13	31/12/12
Titres de créances négociables		
Obligations		
Actions et autres titres à revenu variable	1 199	30 294
Titres de participations non consolidés	180 536	147 214
Actifs financiers disponibles à la vente avant dépréciation	181 735	177 508
Provision pour dépréciation des actifs disponibles à la vente		
Actifs disponibles à la vente nets de dépréciation	181 735	177 508
<i>dont gains ou pertes latents ou différés</i>	<i>19 851</i>	<i>-12 301</i>

2.4 PRETS ET CRÉANCE SUR LA CLIENTELE En milliers de DH

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	31/12/13	31/12/12
Comptes ordinaires débiteurs	51 638	39 196
Prêts consentis à la clientèle (1)	218 880	201 664
Opérations de pensions		
Opérations de location financement		
Total prêts et créances avant dépréciation	270 518	240 860
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 828	-3 328
Total prêts et créances nets de dépréciation	268 690	237 532

(-1) Dont crédit à la clientèle de 213 682 Kdhs en 2013 et 158 407 Kdhs en 2012

2.6 ECARTS D'ACQUISITIONS En milliers de DH

ECARTS D'ACQUISITIONS	31/12/13	31/12/12
Valeur comptable en début de période	10 142	10 142
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	10 142	10 142
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Ecarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur nette comptable en fin de période	10 142	10 142

2. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT En milliers de DH

DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	31/12/13	31/12/12
Comptes à vue	508	37 267
Emprunts	68 891	95 342
Opérations de pension		
Total dettes envers les établissements de crédit	69 399	132 609

3.2 MARGE SUR COMMISSIONS En milliers de DH

MARGE SUR COMMISSIONS	31/12/13			31/12/12		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations avec les établissements de crédit	37 271	11 139	26 132	25 501	10 706	14 795
avec la clientèle						
sur titres	37 271	11 139	26 132	25 501	10 706	14 795
de change						
sur autres instruments financiers						
Prestations des services financiers	44 616	5 699	38 917	51 245	5 666	45 579
Holding et Activité Bancaire	8 742	636	8 106	11 893		11 893
Activités Banque d'Affaires (1)	35 874	5 063	30 811	36 965	5 589	31 376
Autres				1 755	77	1 678
Produits nets de commissions	81 887	16 838	65 049	76 746	16 372	60 374

(1) Conseil, Gestion d'actif et Capital risque

3.3 COÛT DU RISQUE

En milliers de DH

COÛT DU RISQUE	31/12/13	31/12/12
Dotations aux provisions	1 050	0
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 050	0
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance		
Provisions engagements par signature		
Autres provisions pour risques et charges		
Reprises de provisions	1 800	0
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 800	0
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance		
Reprises de provisions engagements par signature		
Reprises des autres provisions pour risques et charges		
Variation des provisions	2 098	2
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	1 013	2
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	1 200	0
Décote sur les produits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties	-115	0
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	-1 348	-2

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle est présentée selon deux pôles d'activité :

- Le pôle Banque qui comprend CFG Group SA, banque Agréée par Bank Al Maghrib;
- Le pôle Banque d'affaires structuré autour des métiers suivants :
 - Finance d'Entreprise (CFG Finance);
 - Société de bourse (CFG Marchés);
 - Gestion d'Actifs (CFG Gestion et CFG Gestion Privée);
 - Capital Investissement (CFG Capital, T Capital Gestion).

4.1 PRINCIPAUX AGREGATS DU COMPTE DE RESULTAT

En milliers de DH

INFORMATION SECTORIELLE	Holding et Activités Bancaires	Activités Banque d'affaires (1)	Portefeuille de participation	Total
Marge d'intérêt	1 067	-505	0	562
Marge sur commissions	8 106	56 943	0	65 049
Produit net bancaire	10 207	57 126	5 805	73 138
Résultat net	-37 862	13 567	-12 894	-37 189
Résultat net part groupe	-37 441	13 567	-12 894	-36 768

(1) Conseil, Société de bourse, Gestion d'actif et Capital Risque

4.2 PRINCIPAUX AGREGATS DU BILAN

En milliers de DH

INFORMATION SECTORIELLE	Banque	Banque d'affaires	Portefeuille de participation	Total
Total bilan	810 639	250 165	179 200	1 240 005
<i>dont</i>				
Éléments de l'actif				
Actifs financiers disponibles à la vente	0	2 535	179 200	181 735
Prêts et créances sur les établissements de crédit	7 294	0	0	7 294
Prêts et créance sur la clientèle	225 381	43 309	0	268 690
Éléments du passif				
Dettes envers les établissements de crédit	67 140	2 259	0	69 399
Dettes envers la clientèle	379 962	0	0	379 962
Capitaux propres	300 513	36 344	0	336 857

5. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS ET DE GARANTIES
5.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS

En milliers de DH

Engagements de financement donnés	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement donnés	47 460	14 816
<i>Aux établissements de crédits</i>		
<i>A la clientèle</i>	47 460	14 816
Autres engagements donnés		
Total des engagements donnés	47 460	87 888
Engagements de financement reçus	0	0
<i>des établissements de crédits</i>		
<i>de la clientèle</i>		
Total des engagements reçus	0	0

5.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIES

En milliers de DH

Engagements de garantie donnés	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de garantie donnés	6 508	3 553
<i>Aux établissements de crédits</i>	6 028	3 553
<i>A la clientèle</i>	480	0
Autres engagements donnés	79 813	146 366
Total des engagements de garantie donnés	86 321	149 919
Engagements de garantie reçus	272 141	274 000
<i>des établissements de crédits</i>		
<i>de la clientèle</i>	272 141	274 000
Total des engagements reçus	272 141	274 000

6. AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

6.1.1 DISPOSITIF GLOBAL DE GESTION DES RISQUES

La structure de gouvernance de la gestion des risques mise en place par CFG Group repose sur des règles et procédures internes clairement définies et sur une surveillance continue. Ce dispositif s'inscrit dans le respect des dispositions réglementaires émises en la matière par Bank Al Maghrib.

Cette structure de gouvernance est composée des organes suivants :

Le Conseil d'Administration

Il est en charge d'examiner et d'approuver la stratégie, les politiques et les pratiques en matière de gestion globale des risques. Il comprend :

Le Comité d'audit qui assure la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif du contrôle interne, la gestion des risques et la conduite de l'activité de l'audit ;

Le Comité des risques dont le rôle est de veiller à la mise en place et au suivi du dispositif des risques (opérationnel, marché, taux, liquidité) conformément aux exigences réglementaires et aux règles fixées par le Conseil d'Administration. Il est composé des membres suivants : Direction Générale, Directeur Salle des Marchés (Taux) et Responsable Gestion des Risques.

La Direction Générale

Elle arrête et valide les grandes orientations stratégiques relatives à la gestion des risques de la Banque ;

Le Département Gestion des Risques

Indépendant des métiers, ce département rapporte directement à la Direction Générale. Il a pour principales missions de mettre en place un dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques inhérents aux activités du Groupe.

Ainsi, le processus global de gestion des risques décrit ci-dessous permet de couvrir, superviser et contrôler l'ensemble des risques auxquels les activités du Groupe sont exposées, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché et le risque opérationnel ;

6.1.1. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est défini par le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la Banque.

Le comité de crédit de CFG Group est composé des 5 membres suivants : 2 Directeurs Généraux, Directeur de Crédit, Directeur Risk Management, Directeur Juridique.

Il a un double rôle stratégique et décisionnel :

- Rôle stratégique : il détermine la politique de crédit. Il s'agit de la directive qui précise l'orientation stratégique sur l'ensemble des crédits octroyés par CFG Group (fixation des taux d'intérêts, nature des garanties acceptées, coût du crédit, modalités de financement, ...) ;
- Rôle décisionnel : le comité étudie et statue sur l'octroi du crédit et sur toute décision venant modifier ses caractéristiques (renégociation des taux, renouvellement du crédit, etc.) ;

Evaluation et gestion du Risque Crédit

Notation des contreparties

La politique globale de risque de crédit de CFG se base sur la connaissance approfondie et la qualité de la relation client.

Afin de renforcer la gestion du Risque Crédit, CFG a mis en place un système de notation préliminaire en fonction de la santé financière de chaque contrepartie (analyse du bilan, taux d'endettement, capacité de remboursement ...), se basant sur un modèle statistique «modèle scoring» qui consiste à attribuer à chaque entreprise un score sur la base de certains critères quantitatifs et qualitatifs jugés les plus pertinents. Par ailleurs, le département Analyse et Recherche produit des avis de crédit qui constituent un support de décision pour le comité de crédit.

Mise en place de limites

Dans le cadre de la gestion du risque de crédit, des limites ont été instaurées et validées par le Conseil d'Administration. Sur le marché interbancaire, des plafonds d'engagements vis-à-vis de ses contreparties ont été instaurés. Ces plafonds reposent sur la taille, la santé financière de l'établissement, ainsi que sur l'existence d'éventuels antécédents sur le marché. Parallèlement, CFG Group a exclu certaines contreparties considérées comme présentant un risque élevé.

En ce qui concerne les engagements envers la clientèle, les limites sont déterminées en fonction de la qualité et la nature des garanties accordées.

Surveillance et suivi du risque de crédit

Le contrôle des limites de crédit se fait par le middle office. Ce dernier doit s'assurer

du respect des limites de contreparties fixées par la Direction Générale. En cas de dépassement de ces limites, l'écart doit être justifié à travers une demande de dépassement en signalant le montant du dépassement, la contrepartie concernée et la raison de ce dépassement. Cette demande doit être validée par la Direction Générale et par le middle office. En ce qui concerne le suivi des garanties reçues, un mécanisme d'appel de marge est mis en place permettant de réajuster la valeur des garanties.

Système des Garanties et Recouvrement

Garanties

Pour minimiser les risques de défaillance de l'emprunteur, CFG Group accepte plusieurs types de garantie :

- Nantissement de valeurs mobilières détenues par l'emprunteur. La valeur du nantissement dépend du Ratio de crédit déterminé par le comité de crédit ;
- Inscription d'hypothèque sur les biens immobiliers en garantie de la dette ;
- Assurance-Crédit.

Recouvrement

Lorsque le client n'honore pas ses engagements à l'échéance du crédit, 2 modalités de recouvrement des impayés se présentent :

Recouvrement amiable des impayés

Suite à une échéance impayée, CFG Group doit procéder dans un premier temps à une tentative de recouvrement amiable, pour laquelle il convient d'observer un certain nombre de rappels, afin d'optimiser les chances d'obtenir le paiement.

Recouvrement contentieux / judiciaire

La voie judiciaire devient inéluctable lorsque la procédure de recouvrement amiable s'avère non concluante.

La Direction Juridique lance la procédure judiciaire, suit son avancement et communique la décision de l'instance compétente au comité de crédit qui donne ses instructions en fonction de la décision.

Une réaction du client peut survenir à n'importe quelle étape de la présente procédure et peut éventuellement déboucher sur un arrangement amiable et donc sur un abandon de la poursuite judiciaire.

Déclassement des créances en souffrance et provisionnement

Conformément à la réglementation en vigueur, l'encours impayé doit être déclassé dans la catégorie :

- «créance pré-douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 90 jours après son terme ;
- « créance douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 180 jours après son terme ;
- «créance compromise », lorsque l'échéance n'est pas honorée 360 jours après son terme.

Le Middle Office Banque soumet le dossier d'impayé au comité de crédit pour étude, afin qu'il statue sur le déclassement de la créance et le montant de la provision à constituer. Ensuite, il transmet le PV du comité de crédit à la Direction Financière pour prendre en charge les décisions du comité.

La Direction Affaires Financières décline la créance, constate la provision y afférente et procède à la reprise de la provision constatée en cas de remboursement de l'impayé.

6.1.2 RISQUE DE MARCHÉ

Le Risque de Marché se définit comme étant le risque de perte des positions du bilan et du hors-bilan à la suite des variations des prix de marché. Ce risque recouvre :

- les risques liés aux instruments de taux d'intérêt et titres de propriété du portefeuille de négociation ;
- le risque de change et le risque sur produits optionnels.

Mesure et Gestion du Risque de Marché

Afin de suivre les instructions de Bank Al Maghrib relatives à la gestion du Risque de Marché, CFG Group procède à la mise en place de limites internes et ce, dans le but d'adapter sa stratégie de gestion de risques aux conditions actuelles du marché.

Deux limites sont alors mises en place :

- une limite opérationnelle qui détermine la perte maximale acceptée sur une position donnée ;
- une limite de perte maximale acceptée (limite extrême) nécessaire pour le suivi de l'exposition globale du Groupe en cas d'avènement d'un scénario catastrophe (définie par des études sur l'historique).

Limite opérationnelle Taux et Actions

Dans l'exercice de son activité, CFG Group est exposé à deux types de Risque de Marché (Taux et Actions) liés aux variations du portefeuille détenu et ce suite à un mouvement défavorable des cours.

A cet effet, il a été mis en place des limites (Stopvar et Stoploss) qui déterminent la perte maximale acceptée sur une position donnée. Ces limites reposent sur le concept de la Var (Value At Risk).

La Valeur en Risque (Var) se définit comme étant la perte potentielle maximum qu'une banque ou une institution financière peut subir dans un horizon de temps donné et avec une probabilité fixée (99%).

La Var est calculée pour un intervalle de confiance et une durée déterminée :
 • l'intervalle de confiance exprime la probabilité que l'on se fixe pour risquer une perte potentielle importante ;
 • la durée représente l'horizon de gestion sur lequel on estime le risque.

Des seuils d'alerte ont aussi été mis en place afin de permettre la revalorisation de la position et décider de son maintien, de son allègement ou de sa liquidation. Ils représentent la moitié de la limite opérationnelle.

Limite maximale

La limite maximale se définit comme la limite à ne pas dépasser quelle que soit l'évolution des facteurs de risques (scénario catastrophe). Dans le cas de CFG Group, la limite de perte maximale est fixée à un pourcentage des fonds propres, fixée par le Conseil d'Administration.

Scénario catastrophe: (Stress test interne)

Le scénario catastrophe (Stress test) se définit comme le scénario extrême où les facteurs de risques peuvent enregistrer les évolutions les plus défavorables enregistrées dans le passé. L'analyse est basée sur des périodes où ont eu lieu des crises ayant impacté de façon importante l'évolution des facteurs de risque. Le scénario catastrophe pour l'activité Taux de CFG Group est défini par une hausse brutale et instantanée des taux obligataires toutes maturités confondues. Sur le portefeuille Actions, le scénario stress-test est représenté par des phases baissières et continues du marché enregistrées dans le passé.

6.1.3 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Le risque de liquidité est mesuré par le gap de liquidité ou (impasse de liquidité), obtenu par la différence entre les flux de trésorerie entrants (dépôts clients, remboursement de crédit, amortissement de titres de créances, ventes fermes, emprunts et retours de prêts) et les flux de trésorerie sortants (retrait clientèle, décaissement de crédit, achats fermes, prêts et retours d'emprunts) opérés dans la journée par le front office.

Ces gaps de trésorerie sont gérés à travers des mesures adoptées par la banque, notamment :

- La limitation du besoin de financement quotidien de CFG Group, ce besoin étant défini par le solde des flux positifs et négatifs générés par les transactions quotidiennes (achats/ventes/ mises et prises en pension, prêt et emprunts) ;
- Le suivi de l'échéancier des flux de trésorerie et adéquation des emplois et ressources ;
- La constitution d'un portefeuille composé de titres de créances ou d'OPCVM monétaires jugés liquides ;
- L'utilisation des titres du portefeuille pour réaliser des opérations de cessions temporaires (Repo) ;
- La négociation de lignes de crédit sur le marché interbancaire auprès des banques de la place ;
- La mise en place d'un programme d'émission de Certificats de Dépôt d'un montant de 800 Mdh, afin de diversifier les sources de financement de la banque ;
- Enfin, le récent développement de l'activité bancaire par CFG Group depuis sa fusion avec sa filiale CFM, permet de collecter des dépôts à vue et à terme, renforçant ainsi l'amélioration des ressources de la banque.

6.1.4 RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme le risque qui génère des pertes financières provenant de processus internes inadéquats ou défaillants, de personnes et de systèmes ou d'événements externes.

La cartographie des risques opérationnels au sein de CFG Group a permis l'identification des sous-ensembles suivants :

- Le risque lié aux processus ;
- Le risque lié au système d'information ;
- Le risque lié aux personnes ;
- Le risque lié aux événements extérieurs (terrorisme, catastrophe naturelle, environnement réglementaire).

Afin de pallier ces dysfonctionnements, CFG Group a mis en place :

- des outils et procédures de contrôle permettant de détecter les erreurs possibles avant exécution d'une opération ;
- un manuel de procédures qui détaille l'ensemble des mesures à respecter par les collaborateurs ;
- un plan de continuité de l'activité, en cours d'implémentation, afin de prévoir les moyens techniques, contractuels, organisationnels et humains.

6.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Filiale	Capital social	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de consolidation
CFG Group	288 956 500	100,00%	100,00%	EC
CFG Finance	15 000 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Capital	1 000 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Marchés	100 000 000	100,00%	100,00%	IG
Dar Tawfir Assurances	100 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Gestion	5 000 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Gestion Privée	1 000 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Associés	1 524 900	99,34%	99,34%	IG
CFG IT	5 010 000	100,00%	100,00%	IG
T Capital Gestion	300 000	51,00%	51,00%	IG

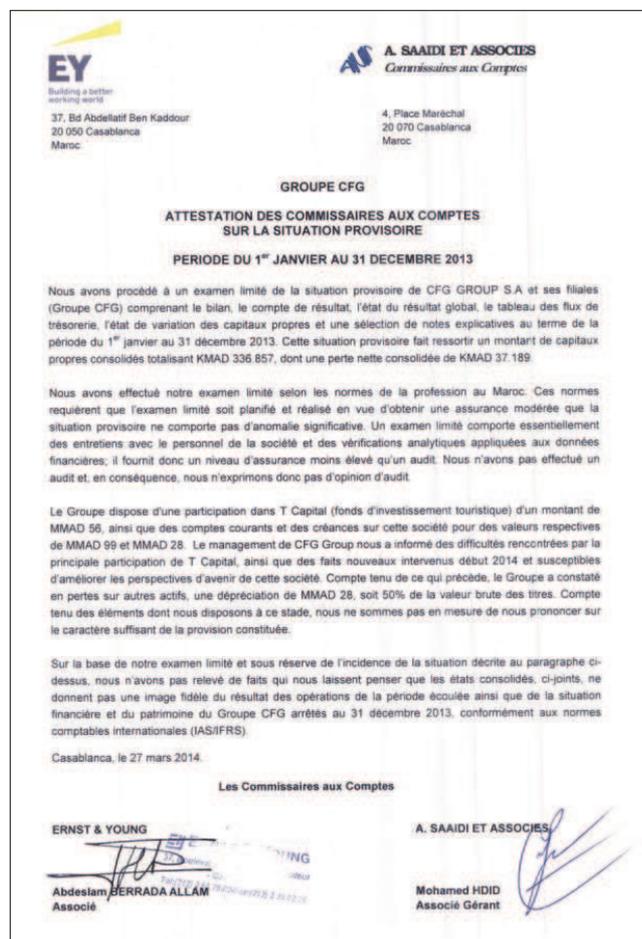
6.3 RESULTAT PAR ACTION

A fin décembre 2013, le capital de CFG est constitué de 2 889 565 actions de 100 dirhams de nominal.

	31/12/2013	31/12/2012
Résultat par action	- 12,87	- 10,52
Résultat dilué par action	- 12,87	- 10,52

Le Groupe n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

RESUME DE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2013



ERST & YOUNG
Building a better working world
37, Bd Abdelatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

A. SAAIDI ET ASSOCIES
Commissaires aux Comptes
4, Place Maréchal
20 070 Casablanca
Maroc

GRUPE CFG
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA SITUATION PROVISOIRE
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de CFG GROUP SA et ses filiales (Groupe CFG) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant MMAD 336 857, dont une perte nette consolidée de MMAD 37 189.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Le Groupe dispose d'une participation dans T Capital (fonds d'investissement touristique) d'un montant de MMAD 56, ainsi que des comptes courants et des créances sur cette société pour des valeurs respectives de MMAD 99 et MMAD 28. Le management de CFG Group nous a informé des difficultés rencontrées par la principale participation de T Capital, ainsi que des faits nouveaux intervenus début 2014 et susceptibles d'améliorer les perspectives d'avenir de cette société. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe a constaté en pertes sur autres actifs, une dépréciation de MMAD 28, soit 50% de la valeur brute des titres. Compte tenu des éléments dont nous disposons à ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère suffisant de la provision constituée.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CFG arrêtés au 31 décembre 2013, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 27 mars 2014.

Les Commissaires aux Comptes

ERST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

A. SAAIDI ET ASSOCIES
Mohamed HDID
Associé Gérant